



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale des médias COFEM
Eidgenössische Medienkommission EMEK
Commissione federale dei media COFEM

Rapport annuel 2019

de la Commission fédérale des médias COFEM

Commission fédérale des médias COFEM
c/o Office fédéral de la communication OFCOM
Rue de l'Avenir 44, 2501 Biel/Bienne
Téléphone +41 58 460 5755
martina.leonarz@bakom.admin.ch
Bienne, 6 mars 2020

Table des matières

Résumé	2
1 Thèmes traités actuellement par la COFEM	3
1.1 Défense du journalisme	3
1.1.1 Apports provenant de la pratique	3
1.1.2 Echange avec les représentants des médias du canton de Fribourg	3
1.1.3 Finalisation et publication du rapport	3
1.2 Plateformes	4
1.2.1 Événement avec des exposés sur le sujet	4
2 L'engagement de la COFEM dans le contexte des dossiers actuels de politique des médias	4
2.1 Aide aux médias et rapport sur les perspectives	4
2.2 Art. 93 de la Constitution	5
2.3 Avis sur la consultation LPMFJ	5
3 Autres engagements de la COFEM	5
4 La Commission et le secrétariat	6
4.1 Organisation du travail et rétrospective	6
4.2 Composition de la COFEM	6
4.3 Secrétariat, divers	6
5 Aperçu: Calendrier et contacts	7
5.1 Calendrier des séances	7
5.2 Autres séances	7
5.3 Présidium élargi	8
Membres de la COFEM en 2019	9

Résumé

Le changement à la tête du DETEC en 2019 a également été ressenti par la Commission fédérale des médias (COFEM). La nouvelle cheffe Simonetta Sommaruga et le nouveau secrétaire général Matthias Raumsauer ont envoyé un signal fort dès le début de l'année. La décision de ne pas poursuivre le projet de loi fédérale sur les médias électroniques et de mettre plutôt en place un ensemble de mesures a recentré le débat sur une aide globale et rapide aux médias. La COFEM a participé activement à ce débat et a échangé à plusieurs reprises avec l'OFCOM sur des questions spécifiques.

Une autre étape importante en 2019 a été l'achèvement et l'adoption du document de travail "Défense du journalisme", présenté et publié en novembre 2019 au JournalismusTag.19 à Winterthur.

La COFEM a également examiné en profondeur les plateformes et les services de streaming. Au printemps déjà, elle a participé à un événement réunissant des experts. Le document de travail qui en a résulté a ensuite été complété par des recommandations d'action et adopté par l'ensemble de la COFEM.

1 Thèmes traités actuellement par la COFEM

Au cours de l'année 2019, le travail de la Commission fédérale des médias (COFEM) s'est concentré sur trois domaines thématiques. En ce qui concerne le journalisme, la COFEM a présenté le document de discussion "Défense du journalisme", publié à l'automne. Il a également traité de manière intensive les plateformes et les services de streaming. En outre, des discussions sur la promotion des médias ont accompagné la COFEM tout au long de l'année.

1.1 Défense du journalisme

Depuis sa création, la COFEM étudie le journalisme et observe avec inquiétude comment les changements structurels du marché des médias le soumettent à une pression croissante. En 2019, le document de discussion sur le journalisme a été rédigé, finalisé, puis publié à l'automne. La COFEM y plaide pour un renforcement de la conscience du public à l'égard des prestations journalistiques. Le rapport se concentre en particulier sur la reconnaissabilité des produits journalistiques et soulève des questions concernant la garantie de la qualité. Il aborde également la possibilité d'un label de qualité pour le journalisme et d'une certification de la formation. Le cœur du rapport est constitué de cinq champs d'action, qui s'accompagnent de propositions de mesures concrètes, basées sur l'analyse, pour que le journalisme puisse bénéficier d'un plus grand soutien du public à l'ère numérique.

1.1.1 Apports provenant de la pratique

La contribution de la COFEM à la discussion se base à la fois sur les résultats des recherches actuelles et sur les expériences tirées de la pratique. Au printemps 2019, elle a organisé des auditions avec différents acteurs issus de la pratique des médias, des milieux scientifiques, des organisations de protection des consommateurs et du monde politique, sur les questions d'éducation aux médias, de reconnaissance et d'accessibilité du journalisme, de pertinence des organisations de médias ainsi que des marques et de la disposition à payer.

Les personnes suivantes ont participé aux auditions: Martin Candinas (conseiller national PDC GR), Sarah Genner (PHZH), Simon Jacoby¹ (Tsüri.ch), Isabelle Krebs (IKMZ), Matthias Künzler (FH GR), Thierry Mauron (Groupe Saint-Paul), Gregor Rutz (conseiller national UDC ZH), Jakub Samochowiec (Institut Gottfried Duttweiler GDI), Géraldine Savary (conseillère d'Etat PS VD), Sara Stalder (Fondation alémanique pour la protection des consommateurs), Ueli Steiner (Bio inspecta), Judith Wittwer (Tages-Anzeiger).

1.1.2 Echange avec les représentants des médias du canton de Fribourg

Un certain nombre de représentants des médias du canton de Fribourg, invités par la COFEM à sa retraite à Ueberstorf, ont également donné un aperçu de la pratique. Même si le canton bilingue dispose encore d'une certaine diversité de médias, ils ont décrit une situation rendue difficile par la numérisation, tant pour le journalisme que pour les différentes maisons de presse. Les médias locaux de la presse imprimée sont particulièrement sous pression, la publicité étant en train de s'effriter. L'aide indirecte aux médias et la quote-part de la redevance revêtent une importance d'autant plus grande pour eux. Ils ne pourraient survivre sans une coopération accrue (par exemple Mediaparc à Villars-sur-Glâne) et l'exploitation de synergies. Les professionnels des médias ont également souligné qu'il fallait entretenir les médias sociaux et investir dans le numérique.

Les personnes suivantes ont participé à l'échange: Serge Gumy (La Liberté), Patrick Mülhauser (SRF), Christoph Nussbaumer (Freiburger Nachrichten), François Pharisa (La Gruyère), Thierry Savary (RadioFR), Camille Tissot (La Télé), Patrick Vallélian (Sept Info).

1.1.3 Finalisation et publication du rapport

La COFEM a adopté le document "Défense du journalisme" lors de sa séance plénière du 14 juin 2019 et a fait un usage ciblé des réseaux de ses membres pour publier le rapport. Des contacts personnels avec des représentants des médias et des institutions ont permis de s'assurer que la contribution de la COFEM conduirait à des discussions ponctuelles dans la branche. Elle a été présentée par Markus Spillmann lors du JournalismusTag.19, qui s'est déroulé le 21 novembre 2019 à Winterthour. M.

¹ Déclaration écrite, car absence sur place pour cause de maladie.

Spillmann a soumis les cinq domaines d'action à discussion. Les réactions à l'exposé et au rapport ont clairement montré que la branche partage les préoccupations exprimées. Elles ont en particulier porté sur la faisabilité d'un label de qualité et sur le sens d'une certification professionnelle.

1.2 Plateformes

L'hypothèse selon laquelle les nouvelles technologies vont bouleverser les médias et, en fin de compte, la société, a conduit la COFEM à examiner de plus près les services et les plateformes de streaming. Le document "Spécificités des médias à l'ère numérique d'un point de vue économique et social", publié en 2018, a fourni une bonne base pour un débat plus approfondi sur le sujet. La COFEM a discuté des travaux en cours lors de ses séances plénières, et organisé un événement réunissant divers experts. La plénière de la Commission a adopté le rapport lors de sa retraite, les 23 et 24 octobre 2019; la publication du rapport final a été préparée en janvier 2020, à l'occasion d'un autre événement. La COFEM continuera en tout état de cause à inscrire ce sujet très pertinent à son ordre du jour.

1.2.1 Événement avec des exposés sur le sujet

La COFEM a invité des experts à un dialogue le 8 mai 2019. Les contributions et les discussions ont été intégrées dans le document et ont permis de formuler des recommandations d'action à l'intention des décideurs politiques, de la branche et de la société civile. Anna Jobin (EPFZ), Natascha Just (IKMZ), Judith Möller (Université d'Amsterdam), Sébastien Noir (Union européenne de radiodiffusion), Wolfgang Schulz (Institut Hans Bredow) et Friederike Tilemann (HEPZH) sont intervenus sur les quatre thèmes suivants: Algorithmes – valeurs et pertinence (1), contenu médiatique pertinent pour la population générale (2), compétences et aptitudes médiatiques des utilisateurs (3) et intégration des fournisseurs étrangers de services et de plateformes de streaming (4). L'événement de Berne, qui a attiré un grand nombre de participants, a montré que le thème des plateformes pouvait répondre à différents intérêts et que la COFEM, en tant qu'organisateur, bénéficie d'un large écho.

2 L'engagement de la COFEM dans le contexte des dossiers actuels de politique des médias

2.1 Aide aux médias et rapport sur les perspectives

Le projet de nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME) a été soumis à une consultation qui s'est déroulée du 21 juin au 15 octobre 2018 et à laquelle la COFEM a également participé. Le rapport sur les résultats a été publié par l'OFCOM en août 2019. Les réactions ont montré que de nombreux acteurs sont préoccupés par l'avenir des médias et qu'il est nécessaire d'agir au niveau de la réglementation des médias, notamment dans le contexte de la numérisation et de la convergence des médias. Toutefois, les avis divergent sur ce qu'il convient de faire concrètement, en particulier en ce qui concerne la nouvelle formulation du champ d'application. L'art. 93 Cst. fournit-il une base suffisante pour l'aide aux médias en ligne? Le champ d'application doit-il inclure la presse en plus de la radio, de la télévision et de l'internet? La déréglementation des radios sans mandat de prestations a également soulevé des critiques. En outre, la Commission indépendante pour les médias électroniques (COMEM) prévue par la loi en tant qu'organe de contrôle des médias indépendant de l'Etat a suscité beaucoup d'intérêt et de controverses. Les critiques portaient principalement sur sa conception, sa composition possible et son pouvoir.

Au vu des nombreuses critiques émises, le Conseil fédéral a décidé, le 28 août 2019, d'abandonner le projet d'une nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques sous cette forme et d'examiner plutôt d'autres approches permettant de soutenir les médias le plus rapidement possible dans le contexte de la transformation numérique. Il a proposé un paquet de mesures qui permettraient d'agir rapidement. Celles-ci concernent les rabais sur la distribution de la presse écrite, le renforcement et l'extension des mesures indirectes prévues dans la loi sur la radio et la télévision et le soutien aux offres numériques payantes. En outre, l'OFCOM a été chargé d'établir un rapport dit de perspective sur la situation des médias. La COFEM élabore une partie de ce rapport, dans laquelle elle doit décrire un scénario relatif à la situation des médias et de la communication dans cinq ans. La COFEM a accepté ce mandat lors de sa retraite des 23 et 24 octobre 2019. Une première version de sa contribution a déjà pu être discutée lors de la séance plénière de novembre 2019. La COFEM devrait achever ses travaux fin janvier 2020.

En 2019, dans le cadre de ce nouvel agenda de politique des médias, la COFEM a mené plusieurs discussions avec l'OFCOM sur diverses mesures d'aide aux médias.

Déjà lors de sa séance de janvier, et avant même que ne tombe la décision finale du Conseil fédéral, la COFEM a discuté avec différents représentants de l'OFCOM du soutien aux abonnements numériques et/ou du soutien aux emplois dans le journalisme en ligne. De manière générale, la COFEM est plutôt favorable à la première option et plutôt critique à l'égard de la seconde. Elle a également souligné l'importance de soutenir la transformation numérique, et de mettre en particulier l'accent sur les petits et moyens éditeurs ainsi que sur les nouveaux fournisseurs non encore établis. De même, il convient d'appliquer des critères clairs, afin que les contenus journalistiques puissent bénéficier d'un financement, mais pas les formes hybrides, ni la publicité, ni les relations publiques, ni la communication avec les autorités.

Le soutien aux offres payantes en ligne a également fait l'objet d'un débat spécifique. Les membres de la commission ont évalué différents critères possibles, que l'OFCOM a soumis à discussion. Quels sont les contenus à soutenir? Qui doit bénéficier du soutien (organisations, professionnels des médias, réseaux)? Combien de temps doit durer le soutien? Un débat a également eu lieu sur la manière dont les plateformes d'information innovantes pourraient être prises en compte.

2.2 Art. 93 de la Constitution

Dans le cadre de diverses initiatives parlementaires sur l'aide indirecte aux médias et en particulier sur les modifications constitutionnelles, la COFEM a rédigé un avis pour l'OFCOM, qui lui avait demandé d'évaluer à titre consultatif les interventions parlementaires en cours. Le document proposait une modification de l'art. 93 Médias: "¹ La Confédération édicte des règles concernant les médias audiovisuels et audios. ² La Confédération et les cantons peuvent promouvoir les médias journalistiques. ³ La Confédération et les cantons respectent le principe de l'indépendance des médias".

Après son adoption par la séance plénière du 14 juin 2019, le document interne a été transmis à l'OFCOM.

2.3 Avis sur la consultation LPMFJ

Au début de l'été, la COFEM a participé à la consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo (LPMFJ). Dans son avis, adopté lors de la séance plénière du 14 juin 2019, la COFEM a souligné l'importance de ce texte et clairement plaidé en sa faveur. Elle a estimé que la corégulation était judicieuse et a salué en particulier la déclaration de force obligatoire de l'autorégulation, l'institution d'un référent et la possibilité d'une réglementation subsidiaire par le Conseil fédéral. Dans son avis, la COFEM a indiqué que la LPMFJ ne s'appliquait pas aux services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires et que cette lacune devait être comblée. En outre, elle a déploré le fait que la responsabilité de la protection des mineurs dans les médias soit répartie entre plusieurs offices fédéraux, ce qui ne favorise pas une application uniforme.

3 Autres engagements de la COFEM

Le 4 mars 2019, un an après le vote sur l'initiative populaire fédérale "Oui à la suppression des redevances radio et télévision" (initiative No-Billag), la première "International Public Media Conference" a eu lieu à Berne au Centre Paul Klee. Différents experts de la science et de la pratique provenant de Suisse et de l'étranger y ont participé. La conseillère fédérale et nouvelle cheffe du DETEC Simonetta Sommaruga a ouvert la manifestation par un plaidoyer en faveur d'un paysage des médias vivant et de médias critiques. La conférence a été lancée et organisée par la SSR. La COFEM a joué un rôle actif non seulement en tant que membre du comité d'organisation, mais aussi par des contributions de ses divers membres.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, la COFEM a commenté la réforme adoptée par le Conseil de fondation du Conseil suisse de la presse (CSP) en décembre 2019. Le CSP espère que la réorganisation lui permettra de traiter les plaintes de manière plus efficace et d'adopter des positions plus fortes sur les questions d'éthique des médias.

Le 31 octobre 2019, plusieurs membres de la COFEM et Bernard Maissen (OFCOM) ont eu un échange de vues avec le président de la ComCom, Stephan Netzle, principalement sur la question de la 5G et sur son importance pour les médias et le journalisme.

4 La Commission et le secrétariat

4.1 Organisation du travail et rétrospective

La COFEM sait qu'elle dispose de ressources limitées. Ses membres sont fortement sollicités dans leurs domaines professionnels respectifs et leur engagement est donc très réjouissant. Les séances plénières enregistrent peu d'absences. De nombreux membres participent à des groupes de travail et interviennent activement dans la rédaction de rapports. Pourtant, la COFEM atteint ses limites en matière de ressources.

Depuis quelques années, la commission réfléchit régulièrement à ses méthodes de travail et à son organisation, afin de gérer et de répartir au mieux la charge de travail entre tous ses membres. Elle évalue également la façon dont elle est perçue et ses priorités thématiques. Les discussions de cette année ont porté sur la création de dossiers thématiques permanents, sur l'orientation thématique et sur la compréhension des rôles, ainsi que sur l'effet et l'efficacité de la Commission. Le souhait d'alléger les canaux de communication internes a également été exprimé. Les résultats des débats menés lors de la retraite ont été retenus par le présidium pour la nouvelle année, que la Commission entame dans une nouvelle composition.

4.2 Composition de la COFEM

Le 27 novembre 2019 se sont tenues les élections générales de renouvellement pour la prochaine législature 2020-2023. Le Conseil fédéral a confirmé les membres suivants, candidats à leur réélection: Nicolas Antille, François Besençon, Sylvia Egli von Matt, Ladina Heimgartner, Otfried Jarren (en tant que président), Bea Knecht, Philip Kübler, Andrea Masüger, Manuel Puppis, Markus Spillmann et Urs Thalmann. Le Conseil fédéral a également élu Bertil Cottier (Università della Svizzera italiana), Anna Jobin (EPFZ) et Clara Vuillemin (Republik) comme nouveaux membres de la COFEM. Markus Ruoss et Hans-Peter Rohner ont quitté la COFEM à la fin de l'année 2019. Tous deux ont été remerciés pour leur engagement lors de la dernière séance plénière, en novembre. Le 1^{er} janvier 2020, la COFEM a entamé la nouvelle législature, plus jeune et un peu plus féminine.

Au 31 décembre 2019, sur un total de 13 membres, on comptait neuf germanophones, trois franco-phones et une personne de langue romanche – trois femmes et dix hommes.

A moyen terme, l'objectif est de parvenir à une composition équilibrée entre les sexes. La COFEM souhaite également attirer davantage de francophones.

4.3 Secrétariat, divers

Martina Leonarz continuera à diriger le secrétariat avec un taux de travail de 80%.

Comme en 2018, Bernard Maissen, chef de la division Médias et vice-directeur de l'OFCOM, ainsi que, dans la mesure du possible, le directeur de l'office Philipp Metzger, ont participé aux séances plénières, à titre consultatif.

5 Aperçu: Calendrier et contacts

5.1 Calendrier des séances

En 2019, la Commission s'est réunie aux dates suivantes:

Date	Activités en bref / Invités
25 janvier 2019 Zurich	Discussion sur la "Transformation et aide indirecte aux médias" (en lien avec les avis reçus dans le cadre du processus de consultation sur le projet de loi LME); discussion sur le document du groupe de travail sur le journalisme; discussion sur l'événement prévu du groupe de travail sur les plateformes; discussion sur les méthodes de travail de la COFEM (groupes de travail, reporting) Invitées: Susanne Marxer (OFCOM, co-cheffe de la section "Droit des médias" et cheffe de projet LME), Simona Schmid (OFCOM, spécialiste des médias)
15 mars 2019 Berne	Audition sur le thème de la labellisation dans le cadre du document "Défense du journalisme"; discussion sur le thème "Les médias dans la Constitution", discussion du groupe de travail sur les plateformes Invités: Sarah Genner (HEPZH), Isabelle Krebs (UZH), Matthias Künzler (HZW Coire), Thierry Mauron (Groupe Saint-Paul / Médias Suisses), Judith Wittwer (Tages-Anzeiger), Simona Schmid (OFCOM, spécialiste des médias)
10 avril 2019 Lucerne	Discussion groupe de travail "Article 93 de la Constitution"; discussion sur l'avant-projet de loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo Invités: Susanne Marxer (OFCOM, co-cheffe de la section "Droit des médias" et cheffe de projet LME), Maria Piolino (OFCOM, juriste des médias), Oliver Gerber (OFCOM, spécialiste des médias)
14 juin 2019 Fribourg	Discussion et adoption du document du groupe de travail sur le journalisme "Défense du journalisme"; discussion sur la proposition de réforme du Conseil suisse de la presse; discussion et adoption du document "Les médias dans la Constitution fédérale"; adoption d'un avis sur l'avant-projet de loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo.
24/25 septembre 2019 Ueberstorf (retraite)	Introduction et première discussion sur le "Rapport sur les perspectives" (train de mesures pour l'aide aux médias), en particulier discussion sur les modèles de paiement en ligne; discussion finale et adoption du rapport "Services de streaming et plateformes"; échange avec des professionnels des médias du canton de Fribourg, bilan et perspectives des travaux de la COFEM: méthodes de travail, compréhension des rôles, thèmes. Invités: Serge Gumy (La Liberté), Patrick Mülhauser (SRF), Christoph Nussbaumer (Freiburger Nachrichten), François Pharisà (La Gruyère), Thierry Savary (RadioFR), Camille Tissot (La Télé), Patrick Vallélian (Sept Info)
22 novembre 2019 Lausanne	Echange et discussion avec Pascal Crittin (RTS) sur la situation des médias en Suisse romande. Echange et discussion avec le professeur Karl Aberer sur les innovations dans le secteur des médias. Discussion sur la révision de la loi LRTV. Premier document sur le projet de "Rapport sur les perspectives" Invités: Karl Aberer (EPFL), Pascal Crittin (directeur du RTS)

5.2 Autres séances

En plus des séances plénières d'une journée entière, d'autres séances ont eu lieu. Les membres des groupes de travail – en particulier les groupes de travail sur le journalisme et sur les plateformes – ont tenu des séances plus courtes pour échanger et produire des textes. S'agissant du document sur le journalisme, deux autres auditions ont également été organisées en dehors des séances plénières.

Le 20 février 2019, le président de la Commission et la cheffe du secrétariat ont rencontré le nouveau secrétaire général du DETEC, Matthias Ramsauer, et le rapporteur Urban Kaufmann. L'échange a porté sur les élections générales de renouvellement pour la prochaine législature, l'orientation et les thèmes de la COFEM. Matthias Ramsauer a souligné que l'aide aux médias était l'une des questions centrales pour la Conseillère fédérale et qu'il y avait donc le souhait de donner la priorité à ce sujet.

Le 5 avril 2019, le président de la Commission a participé à la rencontre de toutes les commissions extra-parlementaires du DETEC.

Le 10 mai 2019, il a également participé à un échange avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Divers représentants de la branche ont discuté de l'aide aux médias (domaine en ligne, aide à la presse, aide indirecte en général) avec la cheffe du Département.

Le 3 septembre 2019, Otfried Jarren, Hans-Peter Rohner et Markus Spillmann ont participé à la séance de la CTT-N sur l'aide aux médias et à la presse.

En sa qualité de président de la COFEM, Otfried Jarren a participé à d'autres événements. Toujours au nom de la COFEM, d'autres membres ont répondu à des invitations et représenté la commission.

5.3 Présidium élargi

En 2019, Sylvia Egli von Matt et Hans-Peter Rohner ont occupé respectivement les postes de vice-présidente et de vice-président.

En 2019, le présidium élargi (président, vice-président, secrétariat) a tenu régulièrement des conférences téléphoniques et des séances. En plus de la planification des séances plénières, il a été question de la coordination des représentations à l'extérieur ainsi que de la planification annuelle et de l'orientation de la COFEM.

Membres de la COFEM en 2019

Membres de la COFEM au 31 décembre 2019

Membres	Domaine d'activité, positions
Otfried Jarren président de la Commission	Université de Zurich, IKMZ, Institut für Kommunikationswissenschaft & Medienforschung, professeur
Nicolas Antille	Vice-président de Suissedigital, Association des réseaux de communication
François Besençon	Vice-président Section Suisse Romande: Communication Suisse
Sylvia Egli de Matt vice-présidente	Spécialiste indépendante
Ladina Heimgartner	Directrice de Radiotelevision Svizra Rumantscha, directrice générale suppléante de la SSR
Bea Knecht	Présidente du conseil d'administration de Zattoo
Philip Kübler	Directeur de ProLitteris
Andrea Masüger	Conseil d'administration de Somedia, journaliste
Manuel Puppis	Université de Fribourg, DCM, Département des sciences de la communication et des médias, professeur ordinaire
Hans-Peter Rohner, Vice-président	Membre du conseil d'administration, investisseur dans la branche des médias
Markus Ruoss	Membre du comité de l'Association suisse des radios privées VSP
Markus Spillmann	Propriétaire/CEO de SPILLMANN Publizistik, Strategie, Management GmbH
Urs Thalmann	Directeur d'Impressum

Secrétariat, représentation de l'OFCOM (état au 31 décembre 2019)

Martina Leonarz	Cheffe du secrétariat de la COFEM
Philipp Metzger	Représentant de l'OFCOM, directeur
Bernard Maissen	Représentant de l'OFCOM, chef de la division Médias